Saison 2026-2027 Procès-verbal n°07 de la réunion du Conseil d'administration du 20 octobre 2026

Composition du conseil d'administration

Présent(e)s : Mmes Marèse Joliet (vice-présidente), Catherine Nicolas, Claire Porphyre, MM. Philippe Aigret (trésorier général), Fabrice Appels, Jean-Pierre Delchef (président), Axel Hervelle, José Nivarlet (vice-président) et Bernard Scherpereel (secrétaire général).

Invité : M. Pierre Thomas (directeur général).

La réunion a lieu en présentiel à Jambes et le président commence la séance à 17h30.

Le procès-verbal de la réunion est rédigé par le directeur général.

1. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

2. Assemblée Générale du 21/11/2026

2.1. Approbation du projet de budget 2027

Le trésorier-général et le directeur général présentent le projet de budget pour l'exercice 2027.

Après examen, discussion et adaptation, les membres du conseil d'administration approuvent le projet de budget 2027, lequel sera soumis à la commission financière.

2.2. Etat d'avancement de la rédaction des documents de l'ordre du jour

Le président fait état de l'avancement de la rédaction des différents documents destinés à être joints à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21 novembre 2026.

3. Direction Sportive

3.1. Document final de la présentation de règlement du championnat régional jeunes

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la version finale de la présentation de règlement du championnat régional des jeunes élaborée par la direction sportive.

3.2. Rapport des réunions des parlementaires

Les membres du conseil d'administration ayant assisté aux réunions des groupements parlementaires de Liège, de Bruxelles-Brabant-Wallon et du Hainaut font rapport des principaux échanges intervenus à cette occasion.

4. Suivi des dossiers

4.1. Application du PM12

Les membres du conseil d'administration échangent sur l'application du PM12 et sur la position à adopter à ce sujet.

Ils décident qu'un courrier sera adressé aux parlementaires afin de leur expliquer la situation. Celui-ci sera préparé conjointement par le trésorier-général et le directeur général.

Une proposition d'adaptation du texte sera également préparée par le directeur général en vue de la réunion du conseil d'administration du 3 novembre 2026.

4.2. Certificats médicaux

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration que l'ensemble des certificats médicaux à la date du jour ont été contrôlés.

4.3. Dossier 3x3 – état des lieux

Le président présente l'état d'avancement du dossier relatif au 3x3.

4.4. Dossier TDW2

Le président informe les membres du conseil d'administration de l'état d'avancement des discussions concernant la future TDW2.

4.5. Dossier discrimination

Les membres du conseil d'administration examinent la situation du membre V.H. concernant la possibilité d'exercer la fonction de délégué malgré son handicap et des discriminations qu'il a subi dans ce cadre.

Après examen du dossier, ils confirment que sa situation ne constitue pas, en soi, un obstacle à l'exercice de cette fonction.

Ils précisent toutefois que l'exercice de cette fonction doit être compatible avec les exigences de sécurité, tant pour l'intéressé que pour les autres personnes présentes lors des rencontres.

En conséquence, les membres du conseil d'administration confirment que le membre peut exercer la fonction de délégué, sous la responsabilité de son club, pour autant que sa sécurité et celle des autres personnes ne soient pas compromises.

En cas de problème, il appartient aux arbitres d'appliquer les dispositions de l'article PC28.

5. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2026

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2026 tel que publié dans la newsletter 1184 du 2 octobre 2026.

6. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2026

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2026 tel que publié dans la newsletter 1184 du 2 octobre 2026.

7. Suivi des décisions prises lors des réunions précédentes

7.1. Courriers rédigés par le secrétariat-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des différents courriers rédigés par le directeur général depuis la précédente réunion. Afin d'assurer une plus grande cohérence entre les termes des courriers et le procès-verbal officiel des réunions du conseil d'administration, sur proposition du président, la phrase suivante sera insérée dans lesdits courriers : "la motivation complète de la décision sera publiée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du …."

7.2. Modalités de reporting de l'action du directeur général

Les membres du conseil d'administration examinent les modalités de reporting de l'action du directeur général.

Après discussion, ils approuvent la mise en place d'un rapport écrit trimestriel, complétant les informations communiquées régulièrement lors des réunions du conseil d'administration.

7.3. Demande de dérogation introduite par les parents de N.L.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'évolution de la demande de dérogation introduite par les parents du membre N.L.

Ils constatent qu'un accord est intervenu entre les deux clubs concernés et que la désaffiliation administrative a été effectuée conformément aux dispositions de l'article PM9bis du Règlement d'ordre intérieur de l'AWBB.

En conséquence, les membres du conseil d'administration considèrent que la demande est devenue sans objet et décident de clôturer le dossier.

7.4. Demande de dérogation introduite par le club d'Henri Chapelle (1377)

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'évolution de la demande de dérogation introduite par le club d'Henri-Chapelle.

Ils constatent qu'un accord est intervenu entre les deux clubs concernés et que la désaffiliation administrative a été effectuée conformément aux dispositions de l'article PM9bis du Règlement d'ordre intérieur de l'AWBB.

En conséquence, les membres du conseil d'administration considèrent que la demande est devenue sans objet et décident de clôturer le dossier.

7.5. Respect du RGPD dans le cadre des publications des désignations d'arbitres

Philippe Aigret, président du département arbitrage, fait état des accords reçus par les arbitres régionaux concernant dans le cadre de la publication des désignations d'arbitres et de l'anonymisation des désignations sollicitées par certains d'entre eux.

7.6. Demande de dérogation aux modalités d'homologation

Les membres du conseil d'administration examinent une demande de dérogation relative aux modalités d'homologation du club de l'Alliance Flémalle (1555).

Après examen, ils décident de maintenir l'homologation U14 provinciale existante jusqu'à la nouvelle homologation des installations du club.

8. Rapport de la réunion bilatérale avec l'ADEPS du 7 octobre 2026

8.1. Plan programme 2025-2028 - volet 2027

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des échanges intervenus avec l'ADEPS concernant le volet 2027 du plan-programme 2025-2028 tel que rédigé par le directeur sportif.

9. Compétences administratives

9.1. Demande de dérogation introduite par le club de la JS Cuesmes (2533) concernant la joueuse Z.H.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club de la JS Cuesmes concernant la joueuse Z.H., évoluant en catégorie U14, afin de lui permettre de participer aux rencontres de la catégorie U12 pour la saison 2026-2027.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande, compte tenu des raisons médicales évoquées et de la nécessité de permettre à la joueuse de poursuivre sa pratique sportive dans un environnement adapté à ses besoins.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

9.2. Demande de dérogation introduite par le club du BC Fernelmont (2639) concernant le joueur V.M.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le BC Fernelmont (2639) concernant le joueur V.M., évoluant en catégorie U12, afin de lui permettre de participer aux rencontres de la catégorie U10 pour la saison 2026-2027.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande, compte tenu du fait que le joueur débute la pratique du basketball, de sa proximité d'âge avec la catégorie U10 et de l'absence d'équipe U12 au sein du club.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

9.3. Demande de dérogation introduite par le club du BC Fernelmont (2639) concernant le membre C.L.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le BC Fernelmont (2639) concernant le membre C.L., afin de lui permettre de lui délivrer une licence en qualité de coach stagiaire malgré le fait qu'elle n'ait pas encore atteint l'âge réglementaire de 16 ans.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande, compte tenu de son inscription à la formation de coach Mini-basket et de l'encadrement prévu par le club pour l'accompagner dans l'exercice de cette fonction.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

9.4. Demande du club de ESL United (2733) concernant l'application de l'article PC91

Les membres du conseil d'administration examinent la situation soulevée par le club ESLU concernant l'application de l'article PC91.

Après discussion, ils confirment qu'il appartient aux clubs, visités comme visiteurs, de respecter la couleur des maillots telle qu'elle est annoncée sur Big Captain. En cas de non-respect de cette obligation, le club défaillant sera sanctionné d'un forfait.

En outre, ils conviennent qu'une proposition de modification de l'article PC91 afin de clarifier celui-ci sera préparée en vue de l'assemblée générale du mois de mars 2027.

10. Départements et organes fédéraux

10.1. Rapport de la commission législative

Le président fait rapport des travaux de la Commission législative.

Dans ce cadre, les membres du conseil d'administration prennent acte de l'interprétation de la commission législative portant sur l'article PJ4 et du fait que Delphine Vandystadt peut poursuivre son mandat au sein du conseil judiciaire du Hainaut indépendamment de son affiliation à un club de la province de Namur qui bénéficiera, en outre, de l'application du PC1.

10.2. Questions posées par les parlementaires de Bruxelles-Brabant-Wallon

Les membres du conseil d'administration examinent les différentes questions soulevées par les parlementaires de Bruxelles-Brabant wallon et apportent les précisions suivantes :

- Workflows : la demande formulée ne s'inscrit pas dans la stratégie informatique actuellement définie et ne concerne pas les workflows développés en collaboration avec BigCaptain.
- Feuille de match électronique : les modalités actuelles résultent d'un choix politique effectué lors de sa conception, visant à ne pas empêcher l'inscription d'un membre sur une feuille de match ce qui n'empêche l'inscription d'un membre non affilié.

- Formation décentralisée : la demande sera transmise à la direction sportive afin d'en examiner les possibilités de mise en œuvre.

11. Agenda

11.1. Rapport des manifestations auxquelles l'AWBB a assisté

11.1.1. Réunion Betternet du 13 octobre 2026

Le président fait rapport de la réunion Betternet organisée le 13 octobre 2026.

Les informations utiles qui en découlent visaient davantage l'action des clubs face aux problèmes d'harcèlement sur les réseaux sociaux que l'action éventuelle des fédérations face à ce fléau.

11.2. Futures activités

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du calendrier des prochaines activités :

- Match des Belgian Cats à Charleroi : 12 novembre 2026 ;
- Gala de la LHF : 19 novembre 2026.

12. Divers

Les membres du conseil d'administration évoquent :

- La situation d'un membre d'un comité provincial concernant l'exercice de certaines fonctions ;
- La diffusion sur la RTBF d'un reportage consacré au Baskin, dans le cadre de l'appel à projets de la Loterie Nationale ;
- La situation d'une joueuse précédemment affiliée à l'AWBB souhaitant intégrer une sélection provinciale alors qu'elle est actuellement active dans un club de BVL.
- les modalités d'homologation d'un terrain U8 qui doivent faire l'objet d'un réexamen.

La réunion se termine à 22h02.

Jean-Pierre Delchef	Bernard Scherpereel	Pierre Thomas
Président	Secrétaire général	Directeur général